



Territoire reconnu
Réserve de biosphère
Unesco
Géoparc mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)

Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID : 084-258402346-20240124-2024CS13-DE

Délibération **2024CS13** du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Programme d'éducation à l'environnement et au territoire et mise en œuvre du volet sensibilisation des lycéens au plan climat de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur - Demande de financement

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 18 janvier 2024, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI.

En entrée de séance, le quorum était atteint avec 54 votants pour 51 requis.

- 40 membres présents,
- 15 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Pierrette FRIMAS, Monique CHABAUD, Monique PAQUIN, Valérie PEISSON, Catherine NOLLET, Michèle MALIVEL, Ghislaine PEY, Viviane DARGERIE, Laurie SARDELLA, Elisabeth AMOROS, Suzanne BOUCHET, Florelle NOUGUIER, Noëlle TRINQUIER, Claire ARAGONES.

Messieurs Mickaël CAVALIER, Patrick PEYTHIEUX, Marc JAUBERT, Patrick COURTECUISSIE, Thierry BENOIT, Laurent GARCIA, Michel BESTAGNO, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Serge VANNEYRE, Jean-François DUBOIS, Antoine SCARDAMAGLIA, Fabien GERVAIS BRIAND, Michel GASQUET, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Dominique PESSEMESE-HOMDOWICZ, Pierre EVEN, Roland GIRAUD, Frédéric SACCO, Christian CHIAPPELLA, Sébastien TROUSSE.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Yolande PRIMO à Patrick PEYTHIEUX
Delphine CRESP à Patrick COURTECUISSIE
Karine MASSE à Marc BOTTERO
Béatrice TERRASSON à Valérie PEISSON
Marion MAGNAN à Laurie SARDELLA
Jacqueline BOUYAC à Claire ARAGONES
Catherine SERRA à Frédéric SACCO

Messieurs

Patrice VARAIRE à Patrick PEYTHIEUX
Jean-Pierre GERAULT à Patrick COURTECUISSIE
Richard KITAEFF à Michèle MALIVEL
Alain FERETTI à Michel BESTAGNO
Richard ROUZET à Grigori GERMAIN
Théo FONTAINE à Valérie PEISSON
Sergio ILOVAISKY à Fabien GERVAIS BRIAND
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Étaient excusés :

Mesdames Ghislaine PINGUET, Hélène BLEUZEN, Catherine CAPEK, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Sabrina CAIRE, Bérangère LOISEL-MONTAGNE, Laurence DELUZE

Messieurs Emmanuel LUTHRINGER, Michel DALMASSO, Thierry GARCIN, Sylvain D'APUZZO, Grégory BALLIN, Romain POCHE, Nicolas HUMBERT, Christophe MADROLLE, Jean-Pierre RICHARD, Jean AILLAUD, Jacques MACHEFER, Michel NOUVEAU, Didier CHAMPOURLIER, Patrick MERLE.

Étaient absents :

Mesdames Sandrine PEREIRA, Solange FOUVET, Véronique MILESI, Bérangère LOISEL-MONTAGNE, Céline MOSTEIRO, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Elisabeth JACQUES, Solange PONCHON, Valérie DELPECH, Charlotte CARBONNEL.

Messieurs Roland PETIET, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Jean-Luc MOILA, Thierry RICHARME, Jean-Pierre PETTAVINO, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENSA, Kevin ROLANDO, Bernard BRIFFAULT, Antoine HEIL, François DUPOUX, Georges FAUCOUNNEAU, Pierre POURCIN, Georges BOTELLA, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Jérôme DUBOIS, Jean-Philippe RIVET, Roland CICERO.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009, et notamment les objectifs D.1.1 "Sensibiliser, éduquer le public au territoire et au développement durable" et D.2.1 " Mettre à profit la réalisation des objectifs pour rechercher des pratiques participatives" ;

Considérant le Plan Climat de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur,

Considérant l'avis positif de la Commission Mobilisation des Publics et l'intérêt de la mise en œuvre d'actions d'Education au Territoire à destination des publics de son territoire ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le programme de sensibilisation, d'éducation du public à l'environnement et au territoire et la mise en œuvre du Plan Climat Région Sud PACA / sensibilisation du public lycéen tel qu'après :

Découvrir un territoire de vie (3 dispositifs) :

- L'opération « Viens dans mon Parc », initiée il y a 4 ans dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur à destination du public lycéen : ce dispositif permet notamment l'accueil de classes de lycée du territoire et alentour (Salon-de-Provence, Avignon, L'Isle-sur-la-Sorgue, Aix-Marseille) pour la découverte du territoire du Parc naturel régional du Luberon et ses enjeux (30 à 40 classes par an)
- Programme d'actions éducatives pour les établissements scolaires du territoire Parc prenant la forme de cycles d'intervention (2 à 5 demi-journées par classe / 100 à 130 classes par an) sur le territoire de vie des élèves, permettant de nourrir le projet d'Education au Territoire des enseignants.
- L'opération « Mon collège en Luberon » doit permettre d'acquérir une culture du territoire dans le cursus scolaire des collégiens au travers d'intervention en classe, de sorties de terrain et de formation/accompagnement des écodélégués (70 à 80 classes/groupes par an).

Accueil du Public sur des sites du Parc (2 sites, 1 outil) :

- Développement de journées à thème au Château de l'Environnement à Buoux (expérimentation : 1 à 2 classes par an) ;
- Accueil journée de groupes à la Maison de la Biodiversité, Domaine de la Thomassine à Manosque (20 à 30 classes par an) ;

- **APPROUVE** le plan de financement associé ainsi que les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté.

Dépenses par opération/dispositif		
Partie I	Mise en œuvre du plan Climat Région Sud PACA / Volet sensibilisation Dispositif Lycées	55 500,00€
	Découvrir son territoire de vie Le programme annuel d'actions éducatives (Public scolaire) Mon collège en Luberon (Public scolaire)	
Partie II	Accueillir le Public sur des sites Parc Classes à thème / Château de l'Environnement Accueil journée / La Maison de la Biodiversité	7 000,00€
Total TTC en Euros		62 500,00€

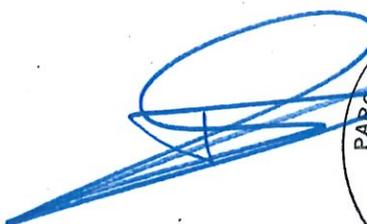
Recettes	
Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur	50 000,00 €
Autofinancement Parc (Crédits)	12 500,00 €
Total en Euros	62 500,00 €

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter l'aide financière du Conseil régional pour le montant correspondant au plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente




Dominique SANTONI

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID : 084-258402346-20240124-2024CS13-DE